

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE du budget primitif 2022

article L.2313-1 du CGCT :

En annexe au budget primitif ou au compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles s'applique à l'ensemble des communes, ainsi qu'aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

Le budget voté le 6 avril 2022 se résume ainsi :

BP 2022		depenses	recettes
<b>fonctionnement</b>		<b>250 094,26</b>	<b>250 094,26</b>
<b>investissement</b>		<b>122 034,89</b>	<b>122 034,89</b>
	<b>dont</b>		
	<i>report ant</i>	<i>42 477,89</i>	
	<i>solde RAR</i>		<i>-3 567,00</i>
	<i>affectation à autofinancement</i>		<i>46 044,89</i>
		<i>sous total</i>	<i>42 477,89</i>
	<i>affaires nouvelles</i>	<i>67 900,00</i>	<i>67 900,00</i>

Section de fonctionnement :

L'excédent repris est en baisse suite à l'autofinancement des investissements de 2021 et des travaux en reste à réaliser fin 2021. Il est de 60441.26 €

Sur 2022

le chapitre 65 :les dépenses obligatoires concernant les frais de scolarité seront en forte augmentation du fait du nombre d'enfants en hausse . Les subventions aux associations et une subvention exceptionnelle pour l'aide à l'Ukraine ont majauré ces articles.

Le chapitre 012 frais de personnel reste identique

Le chapitre 011 charges à caractère général est en baisse vu les nouveaux projets d'investissement mis en autofinancement, il restera une somme inferieure pour les articles entretiens bâtiments, voirie réseaux.

Une dépense particulière au 605 cette année pour la mise en souterrain de lignes au lieu dit Garabige.

Les recettes malgré que les taux soient maintenus il y aura une hausse de la recette fiscale vue l'augmentation des bases imposables . Les autres recettes ne sont pas revalorisées de manière significative.

Section investissement :

Parmi les nouveaux investissements le choix s'est porté sur l'autofinancement

Acquisition d'un défibrillateur

La reconstruction d'un mur de soutènement à Laborderie

L'achat d'une nouvelle chaudière pour le bâtiment public de Goudou

Des honoraires pour enquête publiques et frais de géomètres en vue de la régularisation de plusieurs chemins et d'aliénations de chemins ruraux. Ces dossiers seront traités de manière groupée afin d'obtenir des devis plus avantageux.

L'autofinancement prévisionnel est de 43380.40€



Roselyne Poujade, Maire